



## **PLAN DE DEPLACEMENT**

### **Retour sur la partie « stationnement »**

Après 5 mois de concertation, de mars à septembre, la Ville de Bayeux vient de finaliser le scénario lié au stationnement.

Présentation publique lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2009.

Mise en œuvre : 2<sup>e</sup> semestre 2010



**Ville de BAYEUX**  
ETUDE D'UN PLAN DE DEPLACEMENT  
**Plan de stationnement**

## **RAPPEL DU CALENDRIER ET DES ÉTAPES DE CONCERTATION** \_\_\_\_\_

En janvier 2009 a été lancée cette première phase concernant le stationnement, sur la base des propositions du Bureau d'études *Municipalités Services*. Ces propositions ont alors été présentées au Comité consultatif en charge du PDB.

Une réunion publique a été organisée le 24 mars 2009.

La ville a ensuite ouvert un registre de concertation pendant 5 mois, permettant de recueillir les avis des usagers du domaine public sur le plan proposé.

Dans cet esprit, sur la base des avis recueillis et sur ses propres réflexions, la Ville a élaboré un plan de stationnement respectant les principes et les objectifs initiaux, en adaptant les propositions techniques. Ce plan a été présenté pour avis au Comité consultatif le 9 décembre 2009.

Présentation publique en Conseil municipal le 16 décembre 2009.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE STATIONNEMENT : 2<sup>e</sup> semestre 2010

## **LES OBJECTIFS** \_\_\_\_\_

◆ Répondre à une mise en cohérence géographique entre les zones payantes et les zones gratuites

◆ Réorganiser l'offre publique afin :

- de tenir compte des besoins des différents publics : visiteurs de passage, professionnels, résidents...
- de favoriser le stationnement de courte durée dans la partie commerçante du centre, assurant la rotation des véhicules et la disponibilité de places pour les démarches et les achats en centre-ville.
- d'inciter le stationnement de longue durée au-delà du centre.
- de permettre la mise en valeur du centre historique



## LES PRINCIPES

---

- Disposer de zones parfaitement cohérentes et lisibles (zone rouge, bleue et gratuite),
  - Proposer des zones de stationnement à contrainte dégressive (« payante », « gratuite à durée limitée », puis « gratuit sans limitation de durée ») à mesure que l'on s'éloigne du centre.
  - Assurer une rotation dans le centre en proposant un stationnement payant limité à 2h (comme c'est le cas actuellement).
  - Offrir des places de stationnement pour la longue durée (>2h) en quantité suffisante et à proximité (5 minutes de marche) avec un principe de disque bleu européen (stationnement gratuit).
  - Maintenir un niveau élevé de stationnement gratuit non limité sur des zones plus éloignées.
  - Différencier le centre-ville commerçant nécessitant stationnement et rotation, du centre-ville historique dans lequel les stationnements doivent être limités et où des «zones de rencontres»\* pourront prioritairement être étudiées.
- \*zone de cohabitation : véhicules (vitesse limitée à 20km/h), priorité aux piétons et aux vélos.

## L'ESSENTIEL DES ACTIONS RETENUES

---

- Un parc de stationnement renforcé (+ 410 places créées, à terme) avec une gestion par cercles concentriques
- Une zone rouge payante dans l'hyper-centre, limitée à 2h
- Des formules d'abonnements et des cartes-résidents
- Une zone bleue à proximité immédiate du centre, avec un disque européen, limitée à 4h
- Une zone totalement gratuite, non limitée dans le temps
- La mise en place de moyens en faveur du respect de la réglementation



## EN CHIFFRES

	Stationnement Payant			Stationnement Gratuit			TOTAL
	Zone rouge	Zone verte	Total Payant	Zone Bleue	Non règlementé	Total gratuit	
Situation actuelle	642 pl	inexistante	642 pl (19% du parc)	inexistante	2738 pl	2738 pl (81% du parc)	3380 pl
Proposition initiale Municipalité Service	650 pl	1359 pl	2009 pl (53% du parc)	inexistante	1767 pl	1767 pl (47% du parc)	3776 pl
Plan fin 2009 Après concertation	892 pl	inexistante	892 pl (24% du parc)	491 pl	2366 pl	2857 pl (76% du parc)	3749 pl

Dans le plan fin 2009, la proportion entre le nombre de places de stationnement payantes et le nombre de places de stationnement gratuites est sensiblement équivalente à la situation actuelle (+5%)

**Au total, le centre-ville disposerait de :**

- 892 places payantes en courte durée (< 2h)
- 491 places gratuites de durée limitée (<4h)
- 2366 places totalement gratuites, sans limitation de durée



## **ZONE PAYANTE - ZONE ROUGE**

### **◆ Zone hypercentrale de courte durée**

Le dimensionnement de cette zone (892 places à terme) doit à la fois :

- Permettre de constituer une zone significative et lisible réservée à la courte durée (assurance pour les clients de trouver de la place au centre) sur la période 9h00 / 12h00 et 14h00 / 19h00,
- Ne pas dépasser une certaine taille critique au-delà de laquelle il est difficile de garantir le respect de sa réglementation.

Cette zone hypercentrale serait payante par horodateur avec les tarifs suivants :

- 5 mn : 0,10 € (+ 15 mn gratuites)
- 30 mn : 0,50 €,
- 1 heure : 1€, (tarif actuel 1,10€)
- 2 heures : 2€

avec une durée de stationnement limitée à 2h (pour 2€), ce qui interdit la longue durée.

Le tarif sera légèrement inférieur au tarif actuel, l'objectif étant de créer des incitations à un stationnement mieux organisé tout en conservant un centre-ville attractif.

## **CARTES ET ABONNEMENTS**

**Afin de répondre aux besoins spécifiques des résidents et des usagers** qui expriment le besoin de bénéficier d'un stationnement quotidien et de plus longue durée en zone rouge (notamment certains professionnels), deux formules seront créées : un abonnement et une carte de résident. Dans les deux cas, le stationnement devra s'effectuer sur les parkings dont les horodateurs accepteront les formules d'abonnement (parking place Saint-Patrice, des remparts, E. de Surville).

**Abonnement** : carte remise contre paiement d'une somme annuelle de 200€. Cette carte permet à l'horodateur de délivrer un ticket « abonné » gratuit d'une durée maximum portée à 4h.

Important : Cette carte peut être achetée par tout usager du centre ville quel que soit son lieu de résidence.

**Carte de stationnement résidents** : carte gratuite remise à tout résident de la zone payante qui en fait la demande\* (une par foyer). Elle permet de bénéficier du stationnement à tarif préférentiel <sup>(1)</sup> et offre la possibilité de stationner jusqu'à 4h sur l'un des parkings acceptant les formules d'abonnement (parking place Saint-Patrice, des remparts, E. de Surville).

<sup>(1)</sup>Le tarif proposé pourrait être de 50 centimes par demi-journée (4h).

L'horodateur reconnaît la carte et indique alors le tarif spécifique à régler.

\*les modalités seront définies ultérieurement



## **ZONE GRATUITE, LIMITÉE A 4h - [ZONE BLEUE](#)**

### **◆ Zone péricentrale mixte**

Cette zone de 491 **places environ** correspond à une couronne autour de la zone hypercentrale.

Elle serait gratuite et limitée à 4 h avec l'utilisation du disque bleu européen\*.

\*Chaque foyer bayeusain s'en verra remettre un par la mairie.

## **ZONE GRATUITE, SANS LIMITE DE DURÉE**

Zone de **2366 places** aux abords de la zone bleue et s'éloignant de l'hypercentre.



## AUGMENTATION DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT

---

De nouvelles offres sont prévues pour favoriser le bon stationnement, selon les besoins d'accès au centre-ville et limiter l'arrivée de toutes les voitures dans les rues du centre quelle que soit leur destination finale.

**Plusieurs projets de création** d'offres de stationnement pourraient ainsi être mis à l'étude, notamment :

- Réaménagement de la place De Gaulle induisant la création de 50 places maximum supplémentaires,
- Réaménagement du parking Trébucien avec la création de 60 places.
- Création de 20 places à la Médiathèque,
- Création de 100 places rue de la Bretagne
- Création de 20 et 40 places rue Tardif (petit aquarium et ex Citroën)
- Création de 100 places bd Sadi Carnot avec la requalification du by pass à une fois 2 voies
- Création de 103 places supplémentaires à la gare avec le réaménagement de la plateforme multimodale.



## APPLICATIONS DU PLAN DE STATIONNEMENT

---

La refonte du plan de stationnement nécessite de mettre en œuvre un certain nombre de moyens.

- Comme précisé précédemment, il comprendra **la réalisation de nouvelles places de parking.**

- Par ailleurs, l'efficacité du nouveau plan dépendra largement de la capacité à assurer le **respect de la réglementation** en matière de stationnement. Aujourd'hui, il est constaté un faible respect de celle-ci.

Les trois outils suivants seront mis en place :

- Mise en œuvre **d'une politique tarifaire simple et légèrement revue à la baisse**, 1€ de l'heure, avec intégration du ¼ d'heure gratuit dans les 5 premières minutes (pour enrayer les abus).
- **Affectation** de personnel en charge de la police du stationnement **Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)** avec pour objectif d'avoir en permanence 4 agents dédiés au stationnement.
- **Mise en place de la fourrière municipale** pour les stationnements abusifs et gênants.